

Une telle consultation pourrait donner lieu à un effort concerté visant à créer de nouveaux programmes. Cela faciliterait alors la planification des ententes fédérales en matière de financement fédéral. Une telle consultation permettrait également de faire connaître les nouvelles initiatives, elle permettrait enfin, non seulement d'encourager la création de nouveaux services au sein des provinces, mais aussi de favoriser la création d'un système national de garde des enfants.

E. La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants

Les témoins entendus ont reconnu le bien-fondé d'une telle caisse et ont félicité le gouvernement de l'avoir créée. Ils ont cependant émis quelques réserves à ce sujet. Bon nombre d'entre eux craignent que ces crédits ne soient pas répartis équitablement dans tout le pays et qu'ils soient accordés selon la formule du «premier venu, premier servi». Un témoin a fait remarquer que ceux qui étaient les plus susceptibles de proposer des façons originales et efficaces de fournir les services qui faisaient défaut étaient les parents qui en avaient besoin, mais que ces mêmes personnes risquaient d'ignorer l'existence de la caisse et d'être moins capables que les autres de présenter des demandes. Le témoin a proposé que le gouvernement cherche à mettre à profit l'expérience de ces personnes au lieu de toujours compter sur l'apport de groupes qui lui sont plus connus. Elle a aussi proposé des moyens de le faire.

C'est ainsi qu'un village de la côte nord de l'Île du Cap Breton pourra avoir une première idée susceptible, à condition qu'un appui technique soit apporté, de se transformer en un projet viable et bien structuré pouvant bénéficier d'une véritable subvention. Il serait possible de qualifier cette initiative de projet-pilote et de reproduire l'expérience ailleurs. Il faudrait qu'une partie des crédits disponibles dans le cadre de ce programme concernant les initiatives spéciales puisse être affectée à une structure de consultation ou de soutien de ce type pour aider les différents groupements à développer leurs idées, à les tester, etc. Au bout de sept ans, nous pourrions ainsi disposer de modèles susceptibles d'être reproduits dans des régions peu favorables au départ. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:60)

Tout en partageant les préoccupations de nos témoins à propos de la Caisse, nous souhaitons faire d'autres observations et exprimer certaines réserves à ce sujet. Il semble qu'il soit nécessaire de fixer des priorités en raison de la diversité des projets que la Caisse peut appuyer. Cela nous est apparu encore plus clairement lorsque le ministre de la Santé national et du Bien-être social a parlé de l'engagement du gouvernement à l'égard de la création de services de garde des enfants au sein des collectivités autochtones. Tout en étant